



Liste des articles autorisés et non autorisés

Entrée en vigueur : 1^{er} juin 2024

GÉNÉRALITÉS

LE DÉPÔT DES COLIS EST AUTORISÉ DU LUNDI AU DIMANCHE DE 8H00 À 11H00 ET DE 14H00 À 16H00

- La fréquence autorisée est **d'un colis durant les deux premières semaines** d'incarcération, **puis d'un colis tous les deux mois**.
- Le poids total de chaque colis et de **6 kg maximum**.
- Toutes les marchandises doivent nous parvenir dans l'emballage d'origine intact, **boîtes métalliques et emballage en verre exclus**.
- Toutes les marchandises sont susceptibles d'être ouvertes et contrôlées.
- Aucun médicament, produit parapharmaceutique, produit cosmétique, complément alimentaire quel qu'il soit ne sera accepté, mise à part les articles spécifiquement mentionnés sous la rubrique « Produit non alimentaire ».
- Les CD et/ou DVD qui se trouvent dans des revues ne seront pas remis aux personnes détenues. Ils seront déposés dans son dépôt ou rendu au(x) visiteur(s).
- Les supports de cours (Auxilia, CRED, etc.) sous format CD/DVD seront remis aux personnes détenues après vérification.
- **Si un colis contient des marchandises non autorisées ou en quantité excessive, défectueuses ou douteuses, elles seront rendues au(x) visiteur(s) ou renvoyées à l'expéditeur aux frais de la personne détenue ou mises au dépôt ou enfin, avec l'accord du visiteur ou de la personne détenue, données à l'association « Les cartons du cœur »¹. En dernier recours, si aucune des possibilités ci-dessus ne sont possibles ou acceptées, les marchandises seront détruites avec ou sans l'accord de l'expéditeur ou de la personne détenue.**

**Selon le contenu du colis, l'établissement dénoncera le cas aux services de police.
Une suppression des visites pourra également être prononcée.**

ARTICLES NON ALIMENTAIRES AUTORISÉS

- * **Cigarettes**, * tabac (emballage papier et carton), * filtres, * feuilles à rouler, machine à rouler, pipe, * tabac à pipe, cure-pipe chenille (souple), * cigare de la taille d'une cigarette, briquet de type « BIC », tube à cigarettes manuel.

Les tabacs et les feuilles à rouler aromatisés sont interdits à l'exception des arômes menthe et vanille.

- Vêtements (sauf gants, écharpe, ceinture et cravate). Ces deux derniers articles pourront être remis le temps des comparutions devant le magistrat instructeur ou devant le Tribunal.
- Piles (uniquement format AA – AAA – AAAA + piles pour montres)
- Petits écouteurs pour la musique sans micro
- Rasoirs électriques ou tondeuses électriques (tout type)
- CD audio, DVD ou jeux Xbox ne nécessitant pas une connexion internet en version originale (aucune copie acceptée) – 10 articles à la fois tout confondu
- Bijoux (sous la responsabilité de la personne détenue en cas de perte/vol)
- Fiche multi prises sans câble
- Brosse à dents manuelle, petit coupe-ongles, brosse à cheveux, peigne, mouchoirs (papier/tissu)
- Console de jeux Xbox One uniquement
- Photos (sans texte)
- Papeterie (enveloppes, timbres, crayons, stylos, stabilo boss, gommes, papier à lettre, classeurs, fourres plastiques, scotch transparent (petit modèle), calculatrice
- Etui à lunettes et lunettes de soleil

¹ « Les Cartons du cœur » est une association à but non lucratif, bénévole et indépendante. Elle est présente en terre vaudoise depuis 1993 pour venir en aide aux personnes qui n'arrivent plus à subvenir à leurs besoins.

- * Produit d'entretien pour verres de contact médicaux
- * Colle pour dentier + produit d'hygiène
- Petite lampe de chevet (uniquement modèle avec pince de fixation)
- Valise ou sac de voyage – dans le mois précédant la sortie (si date connue)
- Tapis de prière sans boussole
- Elastique pour cheveux
- Verres de contact médicaux
- Magazines et livres (sauf ceux à caractère raciste, prônant la violence, extrémiste, sectaire ou de propagande) maximum 10 articles à la fois et sans support multimédia
- Calendrier (sans élément métallique)

Les produits marqués d'une étoile « * » doivent être contenus dans leur emballage d'origine fermé

ARTICLES ALIMENTAIRES

- Les produits liquides, pâteux, gazeux et artisanaux (fait maison), ainsi que le pain, les brioches, cakes, madeleines, crêpes, biscottes, condiments et épices en poudres et les chewing-gums sont interdits.
- Par définition, les produits qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus sont autorisés.

Les produits alimentaires doivent être contenus dans leur emballage d'origine fermé.

Ils doivent être identifiables et la mention de la date d'emballage, respectivement de péremption doit être visible.

Attention aux spécificités suivantes :

- Chocolat uniquement en tablettes et sans alcool.
- Les barres chocolatées de type Snickers, Mars, etc. ne sont pas autorisées.
- Fruits frais (sans coque et sans noyau). Des dattes sont en vente à la cantine durant la période de Ramadan.
- Charcuteries diverses, en tranches sous vide.
- Poisson en tranches et sous vide.
- Crevettes cuites et décortiquées (avec sauce si incluse dans l'emballage original sous vide).
- Fromage à pâte dure, sous vide et non râpé.
- Les emballages en cire (de type babybel) ne sont pas autorisés.
- Café soluble en sachet (ex. recharge)
- Thé en sachet
- Chocolat en poudre
- Sucre en morceaux

DÉPÔT D'ARGENT

Notre établissement dispose d'un magasin qui permet aux personnes détenues de cantiner une fois par semaine. L'offre des produits autorisés y est par ailleurs plus grande à comparer des produits que nous autorisons par le biais des colis. De plus, les prix sont identiques à ceux des commerces extérieurs, voire moins chers pour certains articles. Enfin, contrairement aux articles provenant de l'extérieur, les articles de la cantine ne sont ni ouverts, ni fouillés.

Vous **pouvez également remplir une feuille de commande interne** (soit au poste avancé, soit pendant la visite) et régler la somme due à la réception. **Les articles seront livrés à la personne détenue dans les meilleurs délais, mais dans les trois jours ouvrables au plus tard.** Cette liste n'est pas représentative de tous les articles que nous avons dans notre magasin, mais propose les principaux articles consommés dans l'établissement. Les produits frais (fruits, légumes, charcuterie, etc.) ne sont commandés qu'une fois par semaine chez notre fournisseur. Dès lors, ceux-ci ne peuvent malheureusement pas être proposés sur cette liste.

ARGENT : (uniquement des billets)

Vous pouvez déposer de l'**argent suisse** sur le compte du détenu. **Merci de déposer l'argent avant la visite.**

Virement depuis la Suisse : CCP 18-410-4

Virement depuis l'étranger : IBAN : CH49 0900 0000 1800 0410 4 / BIC : POFICHBEXXX

△ Mettre le nom de la personne détenue sous « référence » ou « communication »